

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

MERCREDI 27 JANVIER 2016 à 20 HEURES 30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE LA CONVOCATION : 20 JANVIER 2016

DATE D’AFFICHAGE : 20 JANVIER 2016

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu de la séance du 09 DECEMBRE 2015

1/ TRAVAUX S.D.E.H.G. -- RENOVATION DE L’ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE MIREILLE

2/ S.D.E.H.G. – MODIFICATION DES STATUTS

3/ PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU – CREATION EMPLOI D’ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (PAR AVANCEMENT)

4/ D.E.T.R. – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME D’ACQUISITION DE TERRAINS EN VUE DE LA REALISATION D’ITINERAIRES PIETONS CYCLES

5/ SYNDICAT DE BASSIN VERSANT HERS GIROU – MODIFICATION STATUTAIRE

ETAIENT PRESENTS : M. Jacques SEBI, Mme Josette AGROS, M. Christian FONTA, M. Serge PALUSTRAN, Mlle Nathalie GARCIA, M. Joël LARROQUE, Mme Nathalie SERRE, M. Serge CANDELA, M. Fabrice DALET, Mme Annie ALGRANTI, M. Raoul PICCIN, Mme Danielle LOUBRIS, Mme Sophie CANCEL, M. Jérôme GREPINET, Mme Marie Jo MASSOU, M. Laurent DURAND, Mme Valérie VILLEVAL, M. Régis BOUYER, M. Jean Paul DOUTRELOUX, Mme Virginie RICARD, M. Maxime ARCAL,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Marie Thérèse FAURE (procuration à Mr FONTA), Mme Stéphanie ORTIAL (procuration à Mlle GARCIA), Mme Fanny LABARDE (procuration à Mme RICARD)

ETAIENT ABSENTS : Mme Sylvie RICHE M. Cyriaque DUPOIRIEUX M. Jacques BELLONE

Ont été désignées secrétaire de séance : Mme AGROS et M. DOUTRELOUX

LE QUORUM EST CONSTATE ET LA SEANCE OUVERTE

Approbation du compte rendu de la séance du 09 DECEMBRE 2015 - Mr le Maire demande s’il y a des observations sur le fond ou modifications à apporter. Le compte rendu est adopté à l’unanimité.

1 TRAVAUX S.D.E.H.G. – RENOVATION DE L’ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE MIREILLE

RAPPORTEUR : Mr FONTA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la Commune en date du 28 juillet 2015 concernant la rénovation de l’éclairage public du Chemin de Mireille, le SDEHG a réalisé l’Avant-Projet Sommaire de l’opération suivante :

- Confection d’un réseau souterrain d’éclairage public sur environ 800 mètres sous trottoir
- Création d’une commande sur le chemin de Mireille au niveau des terrains de jeu pour reprendre le réseau de l’ensemble du chemin
- Fourniture et pose de 26 ensembles de type routier décoratif : mats de 8 mètres de hauteur avec crosse de 1 mètre inclinée, appareil de type LED équipé en 80 à 100W équipé de ballast bi puissance
- Travaux en coordination avec l’opération de réfection complète du chemin de Mireille sous maîtrise d’ouvrage de Toulouse Métropole
- Ajout d’un point d’éclairage chemin du vieux moulin à l’intersection avec le piétonnier

Compte tenu des règles applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

- | | |
|--------------------------------|-----------|
| - TVA (récupérée par le SDEHG) | 29 232 € |
| - Part SDEHG | 108 000 € |

- Part restant à la charge de la Commune (estimation)	48 393 €
Total	185 625 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur la participation financière prévisionnelle, après quoi les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution qui sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver l'avant-Projet Sommaire
- De s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus
- De couvrir la part restant à la charge de la Commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG

2 SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE GARONNE – MODIFICATIONS STATUTAIRES

RAPPORTEUR : Mr FONTA

Lors de la réunion du 26 décembre dernier, le Comité Syndical a décidé d'engager une procédure de modification des statuts de l'établissement en vue de l'exercice de nouvelles compétences en matière de transition énergétique.

La Loi N° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte comporte des enjeux importants en matière d'énergie pour les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité. Il est proposé d'ajouter la possibilité d'intervenir sur de nouvelles compétences telles que la gestion de l'énergie, les réseaux de chaleur, les infrastructures de charges pour les véhicules électriques, la production d'électricité et les réseaux de télécommunication. Compte tenu de l'élargissement de ces compétences le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne prendra la dénomination de Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne.

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,

Vu la délibération du comité du SDEHG du 26 novembre 2015 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le SDEHG, par délibération du 26 novembre 2015, a approuvé, à l'unanimité, la modification de ses statuts,

Considérant que la modification des statuts proposée permettrait notamment au SDEHG d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique,

Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et figurant en annexe à la présente délibération.

3 PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION D'UN EMPLOI D'ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

RAPPORTEUR: M. LE MAIRE

L'assemblée délibérante,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu le décret n° 2006 – 1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier et échelonnement indiciaire du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'animation

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Montrabe,

Et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

La création d'un emploi de :

Filière	Grade (s)	Durée hebdomadaire de service *	Date d'effet
Animation	Animateur principal 2eme classe	Temps complet	01/01/2016

Cet emploi sera pourvu par avancement suite à l'obtention par l'agent du concours correspondant au grade

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié comme suit :

FILIERE ANIMATION	Effectif actuel	Effectif nouveau
Animateur Principal 2eme classe - temps complet	1	2
Adjoint d'Animation 1ere classe - Temps complet	1	0

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent qui sera nommé par arrêté de l'autorité territoriale à cet emploi sont inscrits au budget, et que les crédits seront reconduits chaque année.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU TIRE DE LA D.E.T.R. – ACQUISITION DE TERRAIN EN VUE DE LA REALISATION D'ITINERAIRES PIETON-CYCLE

RAPPORTEUR: Mr LE MAIRE

Mr le Maire rappelle les dispositions relatives à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'octroi d'aides de l'Etat au titre de catégories d'opérations éligibles dans le domaine de l'équipement des collectivités locales. La DETR a pour objectif de financer la réalisation d'investissements ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental, et touristique ou favorisant le développement ou le maintien de services publics en milieu rural.

A ce titre le projet d'acquisition de terrain visant à la création d'une piste piéton-cycle sur l'itinéraire Chemin des Crêtes / RD70 / Chemin de Borde Haute pourrait être éligible Conformément à l'avis de France Domaines en date du 23 juillet 2015 les acquisitions concernées peuvent être évaluées à 8€ TTC le m² majoré de l'éventuelle Indemnité de Réemploi :

E.R.	SITUATION	ESTIMATION AU M ²	SURFACE	MONTANT	REEMPLOI	TOTAL
N°31	CH. DES CRETES	8€	1463 M ²	11704 €	2006 €	13710 €
N°32	RD 70	8€	1681 M ²	13448 €	2567 €	16015 €
N°33	CH. DE BORDE HAUTE	8€	664 M ²	5312 €	1047 €	6359 €
			3808 M²			36 084 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- De solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en ce qui concerne le projet d'acquisition de terrains pour la création de piste piétons cycles sur l'itinéraire Chemin des Crêtes/ RD70/ Chemin de Borde Haute, dont le montant s'élève à 36084€
- De demander à Mr le Maire de transmettre à Mr le Préfet le dossier de demande d'aide

5. SYNDICAT DU BASSIN VERSANT HERS GIROU - MODIFICATION STATUTAIRE

RAPPORTEUR : MR LE MAIRE

Mr le Maire informe l'Assemblée que le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers s'est prononcé favorablement à un projet de modification des statuts du S.B.V.H. portant sur

- La demande d'adhésion du la Communauté de Communes Cœur Lauragais pour l'intégralité de son territoire
- Le transfert total des compétences du SIAH la Saune au profit du SBVH

Conformément aux dispositions des articles L5211.18 et L5211.20 du Code Général des Collectivités Territoriales les conseils municipaux sont consultés sur ce projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'émettre un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant Hers Girou

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30-----

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEBI	Jacques	PRESENT
AGROS	Josette	PRESENTE
FONTA	Christian	PRESENT
PALUSTRAN	Serge	PRESENT
GARCIA	Nathalie	PRESENTE
LARROQUE	Joël	PRESENT
SERRE	Nathalie	PRESENTE
CANDELA	Serge	PRESENT
DALET	Fabrice	PRESENT
ALGRANTI	Annie	PRESENTE
PICCIN	Raoul	PRESENT
LOUBRIS	Danielle	PRESENTE
CANCEL	Sophie	PRESENTE
GREPINET	Jerome	PRESENT
FAURE	Marie Therese	ABSENTE (procuration à M. FONTA)
MASSOU	Marie Jo	PRESENTE
DURAND	Laurent	PRESENTE
RICHE	Sylvie	ABSENTE
DUPOIRIEUX	Cyriaque	ABSENT
VILLEVAL	Valerie	PRESENTE
BELLONE	Jacques	ABSENT
ORTIAL	Stephanie	ABSENTE (procuration à Mlle GARCIA)
BOUYER	Regis	PRESENT
DOUTRELOUX	Jean Paul	PRESENT
RICARD	Virginie	PRESENTE
ARCAL	Maxime	PRESENT
LABARDE	Fanny	ABSENTE (procuration à Mme RICARD)